

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-011	Redevances d'occupation du domaine public par les installations France Telecom année 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025, à savoir 48.65€/km pour les artères souterraines et 64.87€/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale arrondie à **mille sept cent dix-sept euros et quatre-vingt-neuf centimes (1717,89 euros)** pour la commune de Mouhet en 2025 selon le calcul suivant :

- artère souterraine : 7.275 Km à 48.65€ soit 353.93€
- artère aérienne : 21, 026 Km à 64.87€ soit 1 363.96€

Total : 28.301 Km d'artère pour 1 717.89€

SLOW

- De charger Monsieur le Maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 717.89€ euros.
- D'inscrire ces recettes au budget 2025

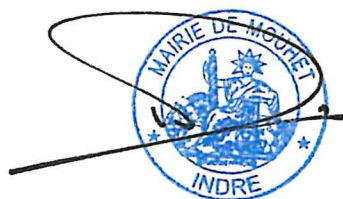
Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-011-bis	Attribution de subventions FSL et FAJD 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le règlement intérieur du Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté adopté en date du 17 janvier 2025, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds d'Aide aux jeunes en difficulté pour l'année 2025.

Article 2 : Un financement sur la base de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire est approuvé soit 15,40€.

Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.

Article 4 : Un financement sur la base de 1.66€ par résidence principale est approuvé soit 353,58€.

Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département.

Le délai de recours contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LAVILLONNIERE

Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 15/04/2025
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-012	Redevances d'occupation du domaine public pour la fibre optique pour année 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance pour la fibre à Berry Fibre Optique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- D'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2025, à savoir 48.65€/km pour les artères souterraines, 64.87€/km pour les artères aériennes et 32.44€/km autres (armoire de rue), ce qui représente une redevance annuelle totale arrondie à **cent cinquante-quatre euros et douze centimes (154.12€)** pour la commune de Mouhet en 2025 suivant le calcul suivant :

Les artères de télécommunications étant de

- artère souterraine	: 0.417 Km à 48.65€ soit	20.29€
- artère aérienne	: 1.783 Km à 64.87€ soit	115.66€
- équipement	: 0.560m ² à 32.44€/m ² soit	18.17€

Total	:	154.12€
-------	---	----------------

- De charger Monsieur le Maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 154.12€ euros.
- D'inscrire ces recettes au budget 2025

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-013	Compte de gestion 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024, transmis par M. Vincent MOYAU et Mme Annie FAGUET, comptables.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Recettes nettes	137 968,91 €	501 487,05 €	639 455,96 €
DEPENSES			
Dépenses nettes	285 514,65 €	442 303,55 €	727 818,20 €
RESULTAT EXERCICE			
Excédent	- €	59 183,50 €	- €
Déficit	- 147 545,74 €	- €	- 88 362,24 €

RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE

	Résultat clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat Exercice 2024	Transfert ou intégration par opération	Résultat clôture 2024
Investissement	- 92 268,70 €	-	147 545,74 €	- €	- 239 814,44 €
Fonctionnement	641 134,43 €	122 040,45 €	59 183,50 €	- €	578 277,48 €
Total	548 865,73 €	122 040,45 €	- 88 362,24 €	- €	338 463,04 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024 présenté par M. Vincent MOYAU et Mme Annie FAGUET, comptables.

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024 établi par M. Vincent MOYAU et Mme Annie FAGUET, comptables.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-014	Compte Administratif 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	10	10		

Vu le compte administratif 2024 dressé par M. Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire de la commune ci-dessous et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Recettes nettes	137 968,91 €	501 487,05 €	639 455,96 €
DEPENSES			
Dépenses nettes	285 514,65 €	442 303,55 €	727 818,20 €
RESULTAT EXERCICE			
Excédent	- €	59 183,50 €	- €
Déficit	- 147 545,74 €	- €	- 88 362,24 €

RESULTAT D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2024

	Résultat clôture 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat Exercice 2024	Transfert ou intégration par opération	Résultat clôture 2024
Investissement	- 92 268,70 €	-	147 545,74 €	- €	239 814,44 €
Fonctionnement	641 134,43 €	122 040,45 €	59 183,50 €	- €	578 277,48 €
Total	548 865,73 €	122 040,45 €	88 362,24 €	- €	338 463,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle, sous la présidence de M. Jean-Louis TOUZEAU, à l'unanimité,

DECIDE

- De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif ci-dessus.

- De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- De ce fait, faire signer M. Jean-Louis TOUZEAU.

Pour copie conforme.

Le Président de Séance

Jean-Louis TOUZEAU



Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marie Lavillonniere', is written over the text of the secretary's name.

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-015	Affectation de résultat 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif

COMMUNE DE MOUHET

Compte administratif 2024 - Affectation du résultat

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	-147 545,74 €
Résultat antérieur reporté (001 N-1)	- 92 268,70 €
Résultat total (001)	-239 814,44 € DI001
Restes à réaliser dépenses :	
Restes à réaliser recettes :	
Solde des restes à réaliser :	- €
Résultat définitif :	-239 814,44 €

Besoin de financement	239 814,44 €
Excédent de financement	

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	59 183,50 €
Résultat antérieur reporté (002 N-1)	519 093,98 €
Résultat à affecter	578 277,48 €
(Excédent de fonctionnement cumulé)	

Déficit de fonctionnement reporté - €

Affectation en réserve **239 814,44 €** RI 106S
(titre de recette au compte 106S)

Report à nouveau en fonctionnement **338 463,04 €** rF002
(Reprise au compte 002 dans le budget N+1)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver l'affectation du résultat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE



Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-016	Attribution de Subvention

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations suivant le tableau suivant

Subventions 2025

Nom association	Subventions proposées
ANACR Saint Benoit du Sault	80 €
CHORANIMUS	80 €
Comité des Fêtes	6 500 €
Familles Rurales Mouhet	600 €
Société de Pêche Le Devon	350 €
Prévention Routière	80 €
Société Communale de Chasse	600 €
FNACA	80 €
Festiv'en Marche	350 €
Fédération Randonnée	50 €
Comité de défense gare argenton sur creuse	20 €
Colin Compétition	200 €
Bip TV	50 €
FanTail Club National	50 €
TOTAL	9 090 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'attribuer les subventions aux associations pour 2025 conformément au tableau ci-dessus
- De les inscrire au Budget Primitif 2025

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE



MAIRIE DE MOUHET

SLOW

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-017	Participation au financement d'une sortie scolaire de l'école de Mouhet

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Monsieur le Maire présente la demande de Madame RASTOUEIX, directrice de l'école de Mouhet du 17 mars 2025 concernant une demande de participation au financement d'une sortie scolaire à Châteauroux. À la suite de la lecture du montage financier global, le coût global de la sortie est de 1305 euros. Une demande de financement du projet de 652,50 euros est demandée aux deux communes du RPI, soit 326,25 euros pour la Commune de Mouhet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De verser la somme de 326,25 euros à l'école de Mouhet pour le financement d'une sortie scolaire de l'école de Mouhet.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE

Délibérations du Conseil Municipal

14 avril 2025	OBJET :
2025-018	Fongibilité des crédits en M57 pour 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU
Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- De donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE



MAIRIE DE MOUHET**Délibérations du Conseil Municipal**

14 avril 2025	<u>OBJET :</u>
2025-019	Vote des taux des impôts directs locaux 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

TFPB	TFPNB	TH
33,31 %	49,06 %	11,86 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025
- De les porter à :

TFPB	TFPNB	TH
33,31 %	49,06 %	11,86 %

- D'autoriser le Maire à signer l'état 1259 COM.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE

Signé électroniquement par :
Jean-Christophe PLANTUREUX
Date de signature : 15/04/2025
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET**Délibérations du Conseil Municipal**

14 avril 2025	OBJET :
2025-020	Vote du Budget Primitif 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025.

Présents : Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Michel DELORME, Isabelle GUILLOU, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Mikaël REIGNOUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU

Absent excusé : Julien DELORME (donne pouvoir à Michel DELORME)

Jean-Marie LAVILLONNIERE a été élu Secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	11	11	11		

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le détail du Budget Primitif 2025 de la commune par chapitre selon le tableau suivant :

BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE DE MOUHET**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		TOTAL
011	Charges à caractère général	388 436,00 €
012	Charges de personnel	174 760,44 €
014	Atténuation de produits	9 800,00 €
65	Autres charges de gestion	138 175,39 €
66	Charges financières (Intérêts)	1 001,72 €
68	Dotations aux provisions	6 000,00 €
Total avant virement section investissement		718 173,55 €
023	Amortissements	100 000,00 €
042	Virement à la section d'Investissement	0
TOTAL GENERAL		818 173,55 €

RECETTES		TOTAL
002	Report à nouveau	338 463,04 €
013	Remboursement charges du personnel	1 800,00 €
70	Produits des services, des domaines	21 830,01 €
73	Impôts et Taxes	207 498,00 €
74	Dotations Subventions	167 582,50 €
75	Produits de gestion	81 000,00 €
TOTAL GENERAL		818 173,55 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL
001	Solde d'exécution négatif	239 814,44 €
	RAR dépenses	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 797,34 €
20	Immobilisations incorporelles sauf ope et 204	4 380,00 €
21	Immobilisations corporelles	280 901,66 €
Total opérations réelles		536 893,94 €
040	Subv d'invest transférées (amortissements)	
041	Opérations patrimoniales (frais études)	
Total opérations d'ordres		-
TOTAL GENERAL		536 893,94 €

RECETTES		TOTAL
001	Solde d'exécution positif	- €
	RAR recettes	- €
10	Total dotations et fond d'investissement	295 427,24 €
13	Subventions d'investissement	139 466,70 €
16	Emprunts	2 000,00 €
Total opérations réelles		436 893,94
021	Virement de la section de Fonctionnement	100 000,00 €
Total opérations d'ordres		100 000,00
TOTAL GENERAL		536 893,94 €

CUMULE

TOTAL CUMULE DEPENSES	1 355 067,49 €
-----------------------	----------------

TOTAL CUMULE RECETTES	1 355 067,49 €
-----------------------	----------------

La section d'investissement est équilibrée à 536 893,94 €

La section de Fonctionnement est équilibrée à 818 173,55 €

Le budget total est équilibré à 1 355 067,49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le Budget Primitif 2025.
- De voter le Budget Primitif 2025

Pour copie conforme.

Le Maire,

Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie LAVILLONNIERE



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jean-Marie Lavillonniere', is written over the right side of the document.